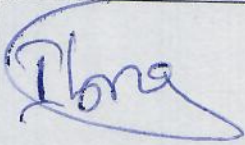

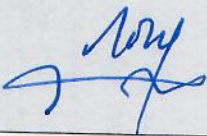





PROCES VERBAL DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE DE PILOTAGE POUR L'EVALUATION DES CANDIDATURES D'ENTREPRISES EN VUE DE L'OBTENTION D'UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DES CREDITS DU GUICHET CHOC ALIMENTAIRE (GCA) DU FMI.

Vendredi 07 Juillet 2023

Vendredi, 07 Juillet 2023, la troisième session du Comité de pilotage installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage dans le cadre de la mise en œuvre des ressources du GCA du FMI, s'est tenue à 15 heures sur invitation de son président dans la salle de réunion de Madame la Secrétaire Générale dudit département.

Étaient présents (Noms des participants) :

Titre	Structure	Rôle au CP	Signature
Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime (MPEM)	MPEM	Vice-Président du Comité	
Directrice Générale Adjointe du Fonds de Développement Agricole (FODA)	FODA	Rapporteuse	
Représentant de la Cellule Technique de Suivi des Programmes du MEF	MEF	Membre	
Directeur National du Service de Suivi et de Coordination des Projets et Programmes du MAE	SSCPP	Membre	
Représentant de la Chambre Nationale de l'Agriculture	CNA	Membre	
La Directrice Nationale de la Production Animale et de l'Alimentation Animale	DNAPA	Membre	

Les travaux du Comité se sont tenus sous la conduite effective de Monsieur Ibrahima Kalil GUEYE, Chef de Cabinet du Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime.

L'ordre du jour comme indiqué ci-dessus a porté essentiellement sur l'évaluation de l'offre de l'entreprise « MIELLERIE SEYO » pour l'acquisition de 7 300 ruches, 158 kits de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole.

Ouvrant la séance à 15h30mn, Monsieur le CC a commencé par remercier les membres présents pour avoir répondu à l'invitation et demandé à chacun de se présenter pour savoir si le quorum est atteint pour le démarrage effectif des travaux.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de riposte du Gouvernement aux choc des prix des produits agricoles entraînés par la guerre en Ukraine, le Gouvernement guinéen a obtenu des ressources du Fonds Monétaire International (FMI) au titre du Guichet Choc Alimentaire (GCA). Le but est d'atténuer les impacts de la crise sur la situation de la sécurité alimentaire en Guinée. Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du FMI pour un montant total équivalent à 53,55 millions de DTS (environ USD 71 millions), le Gouvernement a alloué au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, à travers le FODA, une partie de ce montant pour l'exécution de son budget pour l'exercice 2023.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage envisage d'utiliser les fonds qui lui sont alloués pour effectuer des paiements aux acteurs Agricoles pour l'achat et la distribution des intrants agricoles en République de Guinée.

L'objectif du projet vise à mettre en place un mécanisme de financement des acteurs agricoles capables d'utiliser les fonds du Ministère pour aider les acteurs des chaines de valeur ciblée à accéder facilement aux intrants agricoles à des prix abordables.

À cet effet, il a été constitué et installé par Arrêté du Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage un Comité de Pilotage ayant la charge d'approuver les projets devant faire l'objet de financement sous forme de crédit remboursable.

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE DES CANDIDATS OU SOUMISSIONNAIRES

1. Financement d'entreprise pour l'acquisition de 7 300 ruches et 158 kites de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole à un prix abordable

- Être une entreprise ou un consortium (de cinq entreprises au maximum) appartenant en majorité à des citoyens de nationalité guinéenne
- Avoir une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'apiculture
- Être disposé à suivre rigoureusement le plan de distribution proposé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
- Être disposé à rembourser intégralement les ressources mises à disposition conformément à l'accord signé avec le FODA, déduction faite des subventions de prix contenues dans la convention (le cas échéant)
- Être disposé, dans la mesure du possible, à fournir des garanties nécessaires à la couverture des risques

2. Dossiers de candidatures et critères d'évaluation

Le dossier de candidature doit comporter :

- Les documents administratifs (RCCM, NIF, CNSS, Agrément, certificat de non-faillite ou document équivalent ...)

- Un plan détaillé de mise en œuvre des activités par rapport à la distribution, à la vente, en relation avec les directions techniques, etc. ;
- Un budget détaillé et l'apport de l'Entreprise ou de la coopérative ;
- Une synthèse d'une page qui présente les éléments clés de la garantie de l'Entreprise ;
- Les documents soumis doivent être rédigés en langue française.

III. DEROULEMENT DE L'EVALUATION

1. Financement d'entreprise pour l'acquisition de 7 300 ruches et 158 kites de récoltes et d'extraction du miel, et la distribution en faveur de la filière apicole à un prix abordable

La session a consisté à analyser minutieusement la candidature de l'entreprise « MIELLERIE SEYO » qui fait l'objet d'une première évaluation.

Le comité a passé en revue l'ensemble des recommandations qui sont, entre autres :

- Pour les prochaines annonces, améliorer l'annonce des soumissionnaires en corrigeant
 - o Exiger un quitus fiscal pour financer des entreprises qui payent les impôts. Les soumissionnaires n'ont pas soumis des quitus valides. Il faut préciser dans les annonces prochaines cet élément qui est très important.
 - o Remplacer dans les documents du dossier le CNSS par le quitus social et le NIF par le quitus fiscal.
 - o Préciser sur le type de garantie demandé dans les prochaines annonces.
- Sur le budget, le montant mentionné comme « total général du prêt de 5 729 886 000 GNF » ne correspond pas au montant de prêt demandé au FODA de 2 455 552 000 GNF et l'apport personnel de 334 848 000 GNF. Demander au promoteur.
- Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel et la capacité financière à mener à bien l'acquisition des ruches et kits de récolte ;

IV. DECISIONS

À l'issue des échanges, le Comité a donné son accord pour le financement de la structure sous réserve de la prise en compte des observations ci-après :

- Demander au promoteur des précisions sur le budget ;
- Obtenir un écrit de la banque prouvant le solde sur le compte et les relevés bancaires pour prouver l'apport personnel

Le rapporteur

FODA